



Ville de Vevey
Direction de la jeunesse, de l'éducation,
de la famille et des sports
Rue du Clos 9
1800 Vevey

**Indemnités pour les repas
(Raccordement I et II), chapitres III et IV du règlement de la Ville de Vevey (10.09.2015)**

Élève :

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NPA : _____ Lieu : _____

Option pour les repas (Art. 8) :

- Alinéa 1 - Réfectoire scolaire à disposition : remboursement effectué sur la base d'un justificatif, à renvoyer avec la facture ;
- Alinéa 2 - Pas de réfectoire dans l'établissement.
- Alinéa 3 - Elève apporte son pique-nique : pour chaque jour où un pique-nique a été pris, compléter et renvoyer le tableau ci-dessous :

Jour	Date
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Jour	Date
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Délai de retour :

1^{er} semestre d'école : d'ici au 30 novembre 2016

2^e semestre d'école : d'ici au 30 juin 2017

par courrier : **Ville de Vevey**
DJEFS - secteur éducation
Rue du Clos 9, 1800 Vevey

par courriel : education@vevey.ch

Date : _____ Signature du/de la représentant/e légal/e : _____